

## Musée des Confluences : désinformation et gabegie s'accroissent, le gouffre se creuse à plus de 260 millions d'euros TTC !

Le titre de l'article paru dans *Le Progrès* et donnant le compte-rendu de la séance du 4 septembre du conseil général du Rhône consacré à ce musée, « *la note grimpe à 175 millions d'euros* » est totalement erroné :

### Pourquoi ?

Monsieur MERCIER a dit qu'il resterait à payer environ 175 M€ HT et prenait en compte l'offre la moins chère, ... bien que celle-ci n'ait pas encore été examinée, la commission d'appel d'offres ne rendant son verdict que fin octobre !

Le compte administratif 2008 du conseil général, voté en juin 2009, présente déjà, pour le Musée des Confluences, un total d'autorisations de programme mandatées, donc de sommes déjà payées à fin 2008, de 101 392 143 € TTC, soit 85 M€ HT. Lors de la discussion un conseiller général a évoqué le chiffre de 61 M€ !

**La vérité, c'est que ce musée devrait coûter au minimum 260 M€ HT (85 M€ déjà dépensés + 175 restant à payer), somme supérieure de 100 millions d'euros à la dernière évaluation donnée par le conseil général (161.774.63 M€) le 1<sup>er</sup> février 2008 !**

Cette somme est encore sous-estimée, puisque l'offre la moins-disante, qui a été retenue est plus de 4 fois supérieure à l'évaluation initiale de 400 MF (60 M€), qui avait permis le lancement du projet.

**Monsieur MERCIER dit qu'il a en caisse 137 M€,** grâce aux ventes d'action réalisées à cet effet. Or cette soit-disant disponibilité est déjà **en grande partie épuisée** puisque **85 M€ HT ont déjà été dépensés pour ce projet.**

Ce ne sont plus les droits de mutation, en nette diminution en 2009, qui vont permettre de combler ce gouffre !

Ces dépenses n'incluent naturellement pas la rente qui devra être versée chaque année par les contribuables pour le fonctionnement de ce musée (évaluée aujourd'hui par M. MERCIER à seulement **13 M€ chaque année!**).

Nos élus, toujours en recherche de spectaculaire pour se faire réélire, ont révélé leur incapacité à maîtriser un projet de ce type ! S'il s'agissait de leur argent et non de celui des contribuables, il y a longtemps qu'ils l'auraient abandonné !

**Chiche que l'on demande leur avis aux habitants du Rhône sur la poursuite de l'opération... en leur indiquant naturellement les bons chiffres !**

N.B. : l'historique de cette opération est consultable sur le site CANOL : [www.canol.fr](http://www.canol.fr)

## le financement des infrastructures nécessaires au « grand stade »

A l'intérieur d'une loi sur le tourisme, qui n'a donc rien à voir avec le sport, le gouvernement a glissé un article "permettant aux enceintes sportives d'être classées d'intérêt général".

Cet article reprend dans les mêmes termes un amendement refusé le 28 janvier par la commission paritaire du Parlement dans le cadre de la loi sur l'accélération des programmes de construction.

**Contrairement à la législation européenne, il permet de déclarer " d'intérêt général " toute structure d'aménagement indispensable à la construction d'un stade privé.**

Les expropriations deviennent possibles, le financement public des structures nécessaires à l'implantation d'un complexe privé l'est désormais aussi. Le choix des structures aidées sera fait par le secrétariat d'état au sport.

**Les députés UMP du Rhône, tous opposés à ce projet, n'ont pu empêcher que cette loi soit votée.**

Cet article " scélérateur " devrait faciliter le financement public du stade que l'OL veut implanter à Décines, à moins que les communes environnantes donnent un avis contraire (qui n'est cependant que consultatif !) ou que la Ministre des Sports se satisfasse du stade de Gerland qui, il est bon de le rappeler, a la taille exigée pour l'EURO de football 2016.

Les associations opposées à ce stade ne baissent pas les bras pour autant et continueront à se battre pour empêcher que l'argent des contribuables soit gaspillé pour ce projet dispendieux et contraire à l'intérêt local.

## Télévision câblée dans l'Est Lyonnais : un fiasco complet !

Les communes de **Bron, Décines, Meyzieu, Saint-Fons, Saint-Priest et Villeurbanne**, ont créé en 1987 le syndicat ASSICABLE pour créer un réseau de télévision locale.

Ce réseau n'a jamais fonctionné, faute de clients.

La Chambre Régionale des Comptes vient de publier le compte-rendu de ce gaspillage : de 1987 à 1994, il a coûté 225 K€ chaque année pour l'ensemble des communes, et autour de 700 K€ chaque année depuis 1995. Ces fonds étaient versés par le syndicat à un opérateur privé.

**Une gabegie d'environ 10 millions d'euros.**

## "Enfer ou paradis fiscal".

C'est le thème de la conférence organisée le 19 octobre à Bron par **Contribuables Associés** et **l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales)**.

Vous trouverez toutes les informations pour y participer en page 4 de ce bulletin.

## L'illégalité des subventions versées par la ville de Lyon et le Grand Lyon à certaines mutuelles

Le président de la **MTRL**, mutuelle mentionnée dans le dernier bulletin de CANOL, s'est plaint que son organisme ait été le seul à être cité alors que d'autres mutuelles reçoivent également des subventions illégales.

CANOL s'en excuse, mais, comme indiqué dans ce bulletin, nos moyens ne nous permettent pas d'examiner chacune des quelques 6.500 subventions accordées !

**Le Conseil d'Etat**, dans son jugement du 26/09/05, a déclaré illégale la prise en charge d'une partie des cotisations de leurs agents, sous forme de subvention, par certaines collectivités, telles le Grand Lyon et la ville de Lyon, qui subventionnent également la MFCTR, la MGEN, la MGPAT, la MNT et la MUTEX,...

Cette illégalité est due à des questions de libre concurrence et au fait que les avantages ainsi donnés aux agents ne sont pas soumis à l'assiette de la CSG et de la CRDS. Le Conseil d'Etat a exigé du gouvernement d'abroger ces dispositions du Code de la Mutualité et a dit que « **les collectivités territoriales doivent cesser toute subvention sur ce fondement** ».

Malheureusement, comme dans beaucoup d'autres domaines, tels l'ARTT ou les décharges syndicales, l'Etat ne sait pas faire respecter par les collectivités locales les lois qu'il édicte.

## 9,75 M€ pour raccorder les 643 internautes du Rhône qui n'ont pas accès à l'ADSL !

Il y aurait, selon France Telecom, 3750 lignes internet qui ne reçoivent pas l'ADSL aujourd'hui. 3 107 lignes pourraient l'avoir assez rapidement avec l'extension du réseau câblé très haut débit.

Nos élus ont décidé de dépenser 9,75 M€ pour permettre aux 643 lignes restantes d'avoir aussi accès à l'ADSL.

2,75 M€ seront financés par France Telecom, 1,6 M€ par l'Europe (FEDER), 0,3M€ par la Région et 1,5 M€ par le conseil général. Le reste proviendrait ... du plan de relance de l'économie.

**Chacune de ces 643 lignes coûtera donc 15.163 €**

## Pourquoi condamne-t-on M. MADOFF mais pas l'Etat Français ?

Une Cour des Etats-Unis vient de condamner ce Monsieur à 150 ans de prison pour la raison suivante : il avait fondé un club d'investissement qui servait à ses adhérents des revenus nettement supérieurs au rendement de leur argent ... en ponctionnant le capital des nouveaux cotisants. Cela a pu fonctionner tant que la collecte des nouveaux placements est restée supérieure à celle des intérêts servis. Le système s'est effondré avec la crise.

**Or l'Etat Français commet une escroquerie encore plus énorme que M. MADOFF dans le système de retraite des fonctionnaires** : il accorde des retraites, basées sur le dernier salaire, qui sont sans rapport aucun avec le montant des placements (cotisations) effectués... et fait payer la différence par les contribuables français !

**Quand empêcherons-nous nos dirigeants de faire ces inepties ?**

## Etats généraux de la dépense publique – consultation nationale

Le député et maire de Cours la ville, Patrice VERCHERE a donné à CANOL les résultats du questionnaire envoyé dans sa circonscription.

63% des répondants considèrent que le **gaspillage public** est plus élevé aujourd'hui qu'il y a 15 ou 20 ans. Comme gaspillage manifeste, on cite en premier l'éclairage public, les pistes cyclables, les ronds-points, le nombre de bâtiments administratifs ou les bus vides et trop de réalisations de prestige (hôtel de région ou musée des confluences), des frais de communication et de réceptions excessifs.

Les suggestions sont la réduction des trains de vie des ministères, des personnels administratifs et du nombre d'échelons administratifs et d'élus.

CANOL attend la mise en oeuvre effective des décisions qui s'imposent !

## Certification des comptes des collectivités locales nécessaire mais difficile à mettre en oeuvre

L'iFRAP nous transmet l'information suivante :

Une procédure analogue à la certification des comptes de l'Etat est en projet pour les Collectivités Locales. Un audit des procédures comptables et de la sincérité des comptes de ces collectivités est effectivement nécessaire : Rappelons-nous que toute association recevant plus de 153 000 € de fonds publics doit faire certifier ses comptes par un Commissaire aux comptes indépendant. Or tous les fonds que manient les collectivités locales sont des fonds publics : nos impôts ou les dotations de l'Etat.

Certes, il existe déjà le contrôle des paiements par les Comptables Publics, mais ce contrôle se borne au contrôle des paiements, **il n'est pas celui de la sincérité des comptes publiés.**

Assurément, l'audit tel qu'on l'applique aux entités privées est nécessaire pour assurer la fiabilité des comptes publiés par les collectivités publiques.

Mais qui effectuera cet audit? Les Cours Régionales des Comptes sont apparemment tout-à-fait désignées, mais on peut douter de leurs possibilités à aligner les personnels qualifiés en nombre suffisant.

Les comptables du Trésor? Mais ils ne sont pas indépendants !

Alors, des professionnels indépendants? Pourquoi pas? Il y aura un coût bien sûr, mais c'est le coût d'une information effective et sincère des contribuables, et ce coût, on le fait bien supporter, sans dommage, aux associations de la Société Civile.

Sujet important à creuser.

## Technicentre SNCF – Le Grand Lyon confirme : chaque emploi généré à coûté 1 million d'euros !

Suite à l'article sur le sujet dans *Le Point*, faisant état de 102 M€ de subventions publiques pour financer ce technicentre, et à la demande de CANOL, le Grand Lyon nous a communiqué les conventions accordant à la SNCF ces subventions : **54 M€ par le Grand Lyon, 23 par la Région, 19 par le Département et 6 par l'Etat.**

Alors que ces conventions prévoyaient la **création de 550 emplois**, seuls 100 ont été créés, soit **1 million d'euros par emploi.**

Aucune indemnité n'est prévue en cas de non respect de la convention.

## Quels députés du Rhône soutiennent les contribuables ?

Comme l'an passé, Contribuables Associés publie dans son organe « **Le Cri du Contribuable** » l'Argus des 577 députés français.

Il est établi sur les critères suivants :

- soutien des propositions de loi sélectionnées par Contribuables Associés,
- présence aux rendez-vous parlementaires qu'ils organisent,
- action législative en faveur des contribuables,
- interview dans le *Cri du Contribuable* ou à *Radio Courtoisie*.

Pour le département du Rhône, le résultat est le suivant, coté sur 10 :

- TERROT Michel	9
- VERCHERE Patrick	7
- COCHET Philippe	6
- PERRUT Bernard	5
- MEUNIER Philippe	3
- HAVARD Michel	1,5
- DURAND Raymond	1
- CROZON Pascale	0
- GERIN André	0
- GUILLOTEAU Christophe	0
- MUET Pierre-Alain	0
- PERBEN Dominique	0
- QUEYRANNE Jean-Jack	0
- TOURAINE Jean-Louis	0

Pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive, **Contribuables Associés** a déterminé le jour de l'année à partir duquel **les Français ne travaillaient plus pour l'Etat**.

Etant donné que **la dépense publique absorbe 53,2% de la production nationale**, « **le jour de la libération fiscale** » a été fixé au **15 juillet 2009**.

## Aide aux entreprises : les engagements doivent être respectés !

**Le Conseil Général du Rhône** accorde régulièrement des subventions à des entreprises qui en font la demande.

Ainsi, le 12 juin 2009, il a accordé **209 306,40 €** d'aides aux entreprises **MATEX** (canton de **Thizy**), **ARMEUBLE et RCP** (canton de **Tarare**) pour acquérir du matériel neuf de production.

Ces subventions sont assorties d'un engagement des entreprises à embaucher un minimum de personnel sur une période donnée.

CANOL a étudié la façon dont ces aides étaient accordées (cf Courrier de CANOL n° 17) et sur la façon dont le contrôle était effectué.

Sur les 24 entreprises contrôlées en 2007, 30% (8) n'avaient pas tenu leurs engagements ... mais aucune indemnité ne leur a été demandée.

Récemment, suite à un recours fait par un habitant de Châteauneuf-sur-Loire (45), **le tribunal administratif d'Orléans a condamné la chocolaterie CANTALOU à rembourser plus de 220.000 € au conseil général du Loiret et à la commune de Châteauneuf-sur-Loire**. Elle avait reçu 915.000 € pour construire un entrepôt de stockage et créer 25 emplois. L'entrepôt a bien été construit... mais seuls 11 postes avaient été créés.

Il ne serait pas étonnant que de tels recours soient faits prochainement dans les cantons de Thizy ou de Tarare.

## Le conseil régional soutient la candidature d'Annecy aux Jeux Olympiques d'hiver 2018

La France a décidé de présenter la candidature d'Annecy pour les J.O. d'hiver de 2018.

Le choix final du lieu sera fait par le Comité Olympique le 6 juillet 2011.

D'ici là, une enveloppe de **15 millions d'euros** est prévue pour la présentation de cette candidature, dont 10 M€ de financements publics.

**Le conseil régional Rhône-Alpes a décidé d'y contribuer pour 2,5 M€** : 1,5 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement.

## Les organisations non gouvernementales (ONG) un faux-nez ... du gouvernement

L'association de contribuables d'Aubagne (13) nous a donné l'information suivante.

Suite à une demande d'un député, le Ministre des Affaires étrangères a répondu que plus de 55 % de l'attribution des subventions faites par son ministère, soit la somme de **50,98 millions d'€**, sont consacrés « aux dossiers proposés pour la mission d'appui à l'action internationale des **organisations non gouvernementales** », soit, pour 170 demandes validées, une moyenne de 300.000 €.

Le site « Bienvenue au Sénat » informe que :

- *d'une façon générale, la part du coût total de l'opération que les pouvoirs publics acceptent de prendre en charge ne peut dépasser 50 %*,
- *l'ONG doit apporter au minimum 15 % de fonds propres...*
- *le cofinancement public ne doit pas dépasser 75 % du montant total d'un programme concerté...*

Le site reconnaît toutefois, sous le titre « **un financement public sous-évalué** » que : « **ces règles ne sont pas réellement respectées**. De plus, comme le vade-mecum explicite la notion de « pouvoirs publics » en indiquant qu'il s'agit des ministères : dès lors, les fonds publics versés par les collectivités territoriales, ne sont pas comptabilisés comme tels, ce qui fausse l'analyse du financement ».

**Le dernier bulletin de CANOL sur les subventions 2007 (n° 41) confirme que ces organismes sont subventionnés à plus de 80% par nos administrations, avec notre argent !**

Par ailleurs, le bénévolat des dirigeants n'étant plus la règle, les ONG devraient être assimilées à des « entreprises ». En effet, si l'obligation - pas forcément respectée - selon laquelle « l'entreprise » doit justifier d'un apport minimum de « 15 % de fonds privés » (seulement !), il faut conclure :

- 1°) que la générosité individuelle n'est plus ce qu'elle était,
- 2°) que les impositions de l'Etat la remplacent : c'est donc de la... générosité obligée,
- 3°) que l'utilisation, dans ces « entreprises », du faux-nez de l'Etat évite à ce dernier de s'exposer à une transparence totale pour les opérations extérieures qu'il mène.
- 4°) que les organisations non gouvernementales, entretenues à un tel niveau par l'Etat, ne peuvent se parer d'indépendance.

**CONTRIBUABLES ASSOCIÉS**  
**et**  
**L'INSTITUT DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET FISCALES – IREF**

vous invitent à assister à la conférence qu'ils organisent le :

**lundi 19 octobre 2009 de 19h à 20h30**  
**à l'hôtel Novotel Lyon Bron**

260 avenue Jean Mermoz - 69500 Bron

**« Enfer ou Paradis Fiscal »**

INTRODUCTION par Benoite TAFFIN, porte-parole de Contribuables Associés.

INTERVENTIONS DE :

Jean Philippe DELSOL, avocat fiscaliste, administrateur de l'IREF :

« **L'enfer** : de la taxe sur les éoliennes à la taxe carbone, les 20 nouvelles taxes qui augmentent les prélèvements obligatoires. »

Pierre GARELLO, directeur de recherches à l'IREF et professeur d'économie à l'Université d'Aix-Marseille :

« **Le paradis** : quelques solutions, de la flat tax à la suppression de l'impôt sur le revenu. Et si le paradis fiscal n'était pas là où l'on croit ? »

CONCLUSION par Alain MATHIEU, Président de Contribuables Associés.

La conférence sera suivie d'un apéritif jusqu'à 21 heures et pour ceux qui le souhaitent, nous leur proposons de partager, avec les intervenants, un cocktail dînatoire qui sera servi dans les salons de l'hôtel.

Afin de couvrir les frais d'organisation, nous vous demandons une participation financière de 8 € pour la conférence et l'apéritif et de 25 € supplémentaires pour le cocktail dînatoire.

**COUPON RÉPONSE À RETOURNER, AVANT LE 12 OCTOBRE 2009, A**  
**Marie-José BUSSCHAERT, CONTRIBUABLES ASSOCIÉS, 42 rue des Jeûneurs**  
**75002 PARIS, avec votre règlement.**

Pour tout renseignement, téléphone : 01 42 21 87 85, mail : [mjb@contribuables.org](mailto:mjb@contribuables.org)

✂-----

◇ M.....

Assistera à la conférence organisée le 19 octobre 2009 à 19 h et participera à l'apéritif qui suivra.

L'inscription est de 8 euros.

◇ Viendra seul      ◇ Viendra accompagné(e) de ..... personnes

➤ **Joint son règlement par chèque à l'ordre de Contribuables Associés : 8 € x ....personnes**

**Participera aussi au dîner. La participation est de 25 euros supplémentaires**

◇ Viendra seul      ◇ Viendra accompagné(e) de ..... personnes

➤ **Joint son règlement de : 33 € x ..... personnes**